

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 26 septembre 2016

Séance du 13 septembre 2016

## 36 PRU Rouher – Remembrement foncier - Déclassement d'emprises publiques sises secteur Daudet – Aragon

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ASSAMTI

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. BOULAHMANE

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

■ Rapport de présentation :

Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre du remembrement foncier du PRU Rouher, la Ville et Logement Francilien envisagent de procéder à un échange foncier dans le secteur Alphonse Daudet et Louis Aragon.

Cet échange foncier permettra de régulariser les limites de propriétés entre la Ville et le Logement Francilien, conformément aux travaux de résidentialisation et aux requalifications de voies programmées par la Ville conformément aux orientations du PRU Rouher.

Les propriétés de la Commune destinées à être intégrées aux emprises de résidentialisation du Logement Francilien sont des portions des voiries Alfred de Musset et Alphonse Daudet. Préalablement à cet échange foncier, il convient donc de procéder au déclassement du domaine public communal de ces emprises d'une superficie d'environ 3687 m<sup>2</sup> (identifiées en teinte jaune au plan de principe ci-annexé).

Aussi, il vous est proposé de lancer une procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public de ces emprises. Après délimitation par un géomètre expert, ce projet de déclassement sera soumis à enquête publique.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,  
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 13 septembre 2016,  
Vu les plans ci-annexés,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Volants : 38      Pour : 38      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de lancer la procédure de désaffectation et de déclassement des emprises situées rue Alfred de Musset et rue Alphonse Daudet identifiées en teinte jaune au plan de principe annexé à la présente délibération.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage correspondant ainsi que tous les documents y afférents.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'enquête publique.

**Article 4** : d'imputer les frais de cette opération sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 28 SEP. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 03.10.16  
et publication ou notification le 03.10.16  
affiché le 28.09.16  
CREIL, le 03.10.2016

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise  
  


Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
Jacques VILMONT

